

Ouvrières ou ouvriers d'entretien ménager : Journée de recrutement en présentiel



Vous aimez le travail physique et vous êtes convaincu.e qu'un environnement propre et sécuritaire favorise l'apprentissage des élèves ?

Le plus grand Centre de services scolaire recherche des **ouvrières et d'ouvriers d'entretien ménager!**

Postulez via le lien ci-dessous afin de vous inscrire pour nous rencontrer lors d'une journée de recrutement le **14 juin** prochain. Les personnes dont les candidatures seront retenues et dont le dossier sera complet repartiront avec une confirmation d'embauche. **Faites-vite, les places sont limitées !**

Le CSSDM vous offre* :

- Un salaire horaire de **21,27\$**
- Des avantages sociaux intéressants (fonds de pension, assurances et vacances)*
- Quart de travail de jour, du lundi au vendredi durant la période estivale
- La possibilité de travailler sur le quart de travail de jour et/ou soir durant l'année scolaire
- Une formation rémunérée d'introduction à la fonction
- Plusieurs rabais corporatifs pour les employés (activités physiques, transport, téléphonie, lunetterie, informatique, lecture, etc.).

*Des conditions reliées à la convention collective s'appliquent.

L'ouvrière ou l'ouvrier d'entretien s'assure de la propreté des lieux et du bon état de l'équipement dans l'établissement scolaire. En ce qui a trait à la propreté des lieux, les tâches à faire sont généralement : balayer, passer la vadrouille, laver les planchers et les escaliers ; laver et nettoyer les fontaines d'eau, les lavabos, les éviers, les toilettes ; vider les poubelles et s'en débarrasser lors de la cueillette, déneiger les entrées, escaliers, trottoirs, aires de jeux et toitures et épandre du sable et sel au besoin; nettoyer la cour, ramasser les feuilles mortes et les jeter, etc.

Voici quelques capsules vidéos résumant le travail d'une ouvrière ou d'un ouvrier d'entretien ménager en milieu scolaire.

1 : [Rôle du personnel d'entretien ménager](#)

- 2 : [Tenue vestimentaire et équipements de protection](#)
- 3 : [Organisation du poste de travail](#)
- 4 : [Préparation du chariot de travail et du matériel](#)
- 5 : [Planification de l'itinéraire de travail](#)

Qualifications*

Un des six profils suivants :

1. Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) en entretien général d'immeubles ou d'une attestation d'études professionnelles (AEP) en hygiène et salubrité
2. Être titulaire d'un CFMS en entretien ménager et avoir complété une 3^e année d'études de niveau secondaire
3. Être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC), d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'un diplôme universitaire (Certificat, BAC, DESS, Maîtrise)
4. Être admis ou être étudiant dans un programme d'études collégiales (DEC)
5. Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires terminal (DES), d'une attestation d'équivalence de niveau secondaire (AENS) ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP)
6. Avoir complété une 3^e année d'études de niveau secondaire

Atout: Détenir de l'expérience pertinente

*par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.

Rémunération

Le salaire horaire est de **21,27\$** auquel s'ajoute une prime de 0,76\$ de l'heure pour le travail en soirée.

Pour postuler et réserver votre place pour venir nous rencontrer, cliquer [ici](#) !

Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Cependant, nous ne communiquons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligatoire pour l'ensemble du personnel du CSSDM, d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).